

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Tous les membres en exercice sont présents

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

Le précédent compte rendu du 8 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

Eglise

Les travaux extérieurs sont presque terminés : les imperfections du crépi façade Nord n'ont pu être reprises en raison de la température extérieure mais l'échafaudage a été posé.

Les aménagements intérieurs ont commencé : la pose de la laine de verre est actuellement en cours.

Le groupe de travail qui travaille sur le devenir de l'église avait programmé une réunion publique le 6 février 2021 (réunion annoncée sur le bulletin municipal) mais celle-ci est annulée en raison des conditions sanitaires actuelles.

Ruine Catil

Les travaux de la placette et de l'escalier sont terminés à l'exception de finitions au niveau du mur en pierre entre les 2 niveaux de l'esplanade, de l'évacuation de l'eau de pluie, de la grille de la porte arrondie à reposer et du nettoyage du regard.

L'éclairage public du site est mis en place.

Compte tenu de la dénivellation importante de la ruelle et pour sécuriser le passage des piétons, il est décidé de poser une rampe.

Une fois les travaux terminés le lieu sera renommé.

Voirie

- Pour continuer l'étude voirie une prochaine réunion avec Madame LANNUZEL reste à programmer afin de définir avec elle la position de la commune et la façon de procéder pour régulariser la situation des chemins litigieux.
- Le mur de consolidation de la rue longeant la maison de Mr DELHOMME est terminé.

DIVERS

Situation du SAE : Point effectué par Alphonse Bréa

L'étude en vue d'une mise à jour du schéma directeur de l'eau suit son cours.

Le local technique du SAE mis à disposition en mairie a été transféré à l'ancien local du service technique situé près du stade

Situation de Valrouse : Point effectué par Ligea Jasieniecka et Alphonse Bréa

S'agissant de la situation sanitaire, pour l'instant il n'y a pas de cas à l'école.

Suite aux soucis de santé de la directrice, ses fonctions sont assurées par Virginie.

L'abri vélo a été mis en place cette semaine.

Situation de la CCEPPG

Le conseil communautaire prévu le 28 janvier 2021 à 18 h 30 a été annulé.

- **Micro-crèche**

La dernière réunion de la commission petite enfance pour la création de la micro-crèche intercommunale a eu lieu le 6 janvier 2021 pour validation de l'avant-projet définitif.

Lors de cette réunion s'est posée la question du coût définitif plus élevé que celui du projet initial, différence justifiée par des aménagements supplémentaires et des surfaces plus importantes.

S'est également posée la question d'une installation photovoltaïque sur la toiture.

Concernant la construction de cette micro-crèche intercommunale, une délibération de principe avait été prise par le conseil municipal pour la mise à disposition d'un terrain à titre gratuit par la commune.

Les modalités de cette mise à disposition seront arrêtées lors du conseil municipal du 23 février 2021.

- **Travaux de voirie**

La convention de groupement de commandes concernant les travaux de voirie pour la durée du marché a été validée. Pour Roussas le montant minimum retenu est de 50 000 € et le montant maximum est de 100 000 €.

- **Dépôts sauvages de déchets**

En décembre un dépôt de déchets amiantés a été retrouvé sur un chemin communal, dépôt qui a dû être évacué aux frais de la commune.

De plus en plus de dépôts sauvages et de déversements de déchets de toutes natures portant atteinte à la salubrité et à l'environnement sont constatés sur la commune.

En conséquence un arrêté du Maire portant réglementation des dépôts sauvages de déchets sur la commune de Roussas va être pris.

- **Collecte de biodéchets**

Ce projet consiste à aménager dans chaque commune une aire de compostage gérée par du personnel formé et spécialisé.

Le conseil municipal estime qu'une réflexion est nécessaire avant de prendre toute décision.

A signaler, Mr ROZEL a transmis un courrier en date du 13 janvier 2021 notifiant une activité de compostage agricole de déchets verts broyés dite « au champ ».

Règlement intérieur des Gîtes

Le règlement intérieur des gîtes est validé. Y est inclus l'interdiction de stationner dans la cour des gîtes, ce pour des raisons évidentes de sécurité (accès pompiers). Les utilisateurs doivent comprendre cette interdiction. Concernant l'entretien des gîtes, quelques aménagements sont envisagés : remplacement du revêtement des paliers, changement de l'étendage, achat d'un lave-linge.

Personnel communal

Demande de travail à mi-temps (50 %) de Madame Jeanne-Marie FAURE.
Cette demande est acceptée à hauteur de 17 heures 30 par semaine et sera effective dès sa reprise du travail à l'accueil prévue début février 2021.

Affaires financières

- Remise gracieuse du loyer du mois de janvier du restaurant « La Table de Roussas »

Le restaurant a été repris début janvier par de nouveaux propriétaires Cindy MANCIP et Thierry ORIOL. En raison de la crise sanitaire ils n'ont pu ouvrir le restaurant et pratiquent actuellement la vente à emporter, ce qui est évidemment insuffisant et leur cause un véritable manque à gagner. Aussi afin de les aider et tel que cela avait été fait pour le premier confinement, il est voté une remise gracieuse du loyer du mois de janvier 2021 du Restaurant.

- Travaux salle des fêtes : pénalités de retard à l'entreprise DORNE

Lors du conseil municipal du 17 novembre 2020, les pénalités de retard de 8400 € de la SARL DORNE avaient été validées.

Par courrier recommandé du 13 novembre 2020 Me Christian BORNE avocat de la Sarl DORNE contestait ces pénalités.

Une tentative de conciliation a eu lieu en date du 16 décembre 2020 en mairie en présence de la société, de son avocat, de Mr CHAREYRE et de 4 élus.

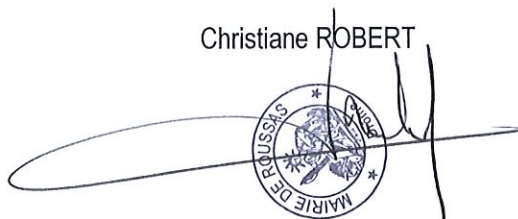
Bien que ces pénalités soient justifiées en application du marché, il se trouve que l'avenant de prolongation de délai signé aurait dû préciser ces pénalités de retard.

Au vu de cette difficulté et afin d'éviter toute procédure judiciaire, il a été convenu que les pénalités seraient réduites à 2 427 €, ce qui représente 5 % du marché.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christiane ROBERT'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' around the perimeter and a central emblem featuring a tree and a sun. There are also some small stars or symbols within the stamp.